



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Engagement de la France pour la préservation des écosystèmes du bassin du Congo

Question écrite n° 17574

Texte de la question

Mme Nadège Abomangoli interroge M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères concernant l'engagement de la France pour la préservation des écosystèmes du bassin du Congo. Le bassin du Congo est le plus grand puits de carbone au monde et le deuxième plus grand massif forestier tropical derrière l'Amazonie. Il couvre plus de 300 millions d'hectares de forêts et de tourbières, qui abritent une richesse biologique inestimable. S'étendant sur six pays, le bassin du Congo fait vivre des dizaines de millions de personnes, qui dépendent de la bonne santé de cet écosystème pour leur subsistance et leur activité économique. Ce poumon de la planète est pourtant menacé. La déforestation relâche le carbone déjà stocké et réduit la capacité d'absorption du bassin du Congo. L'écosystème est aussi particulièrement exposé aux influences du dérèglement climatique sur les saisons, devenues plus irrégulières. Le bassin se réchauffe et devient plus aride, ce qui affecte profondément le cycle de l'eau, compte tenu du fait que la majeure partie des pluies provient du recyclage de l'humidité déjà présente en son sein. Cette dérégulation affecte tous les écosystèmes, perturbe les cours d'eau, l'agriculture, la faune et la flore, entraînant de lourdes conséquences sur la subsistance des populations. À cela s'ajoutent les conséquences d'activités humaines telles que le braconnage illégal ou encore l'activité minière, qui pollue durablement les cours d'eau de la région. Les pays de la région ont entrepris de s'organiser pour parvenir à des solutions d'adaptation. Au niveau étatique, l'initiative la plus aboutie est celle du Fonds Bleu pour le Bassin du Congo (F2BC), issu d'un accord signé en 2017 à Oyo (République du Congo) par douze pays de la région, en vue de préserver les forêts, tourbières et cours d'eau du bassin. La question de son financement est centrale au regard du niveau de richesse des États membres de l'organisation, qui comptent parmi les pays en développement ou les pays les moins avancés (PMA) selon la typologie de l'ONU. À ce jour, la France a mené et prend encore part à plusieurs initiatives de préservation du bassin forestier, notamment au travers des projets d'aide publique au développement. Néanmoins, sa participation au Fonds Bleu demeure en suspens et constitue une attente pour les États membres de l'organisation, à l'instar de la République du Congo à laquelle l'ambassadeur de France à Brazzaville avait annoncé, en 2017, un accompagnement du pays dans la réalisation des objectifs fixés par l'organisation. Elle lui demande de préciser la position de la France sur le financement du Fonds Bleu pour le Bassin du Congo, de détailler les montants actuels alloués par la France à la protection des écosystèmes du bassin en distinguant les financements transitant par les opérateurs de l'État, les mécanismes multilatéraux et les instruments de coopération bilatérale, et de l'informer sur les perspectives de renforcement de l'action française en faveur de la préservation du bassin du Congo, ainsi que sur sa stratégie en vue d'accompagner durablement les États riverains dans la protection de ce patrimoine écologique majeur, essentiel à la lutte contre le dérèglement climatique.

Données clés

Auteur : [Mme Nadège Abomangoli](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (10^e circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17574

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : [Europe et affaires étrangères](#)

Ministère attributaire : [Europe et affaires étrangères](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 août 2026](#), page 7266